

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1083

24 avril 2015

SOMMAIRE

ABTS Immo	51958	Luxembourg Investment Company 32 S.A.	
Agil-IT Solution	51947		51979
AIPP Pooling I S.A.	51949	Luxury Holding of Luxembourg S.à r.l. ...	51941
Angelus Investments S.à r.l.	51951	Malintra Holdings S.A.	51942
Antarctic B.V.	51939	MAS ASSETS s.à r.l. SPF	51939
Arachne B.V.	51946	Melf S.à r.l.	51941
Auriga Investors Luxembourg SPV S.A.		MGE Neumunster Siteco S.à r.l.	51943
.....	51953	Moonlight Capital S.A.	51942
Badby Stoke (Care Homes) Property S.à		Neien Muppentreff a.s.b.l.	51982
r.l.	51957	NEXON Europe S.à r.l.	51938
Bulkinvest S.A.	51938	Next Code Health Luxembourg S.à r.l. ..	51942
CA Metropolitan ATM 1 S.A.	51953	NJ Travaux Sàrl	51943
Cavendish CEE Investments S.à.r.l.	51939	Nyuko A.s.b.l.	51938
Charlie Distributions S.à r.l.	51972	Overware S.A.	51940
Diorafish	51963	Patron Winster S.à r.l.	51957
Dsl Document Solutions Sàrl	51984	Performance Industrie Luxembourg SA	
Equestar Capital S.P.F. S.A.	51946	51944
Evergreen Investments S.A.	51946	PGEF Carryco 1 S.à r.l.	51940
G&G Associates S.à r.l.	51957	Platinum Distribution Sàrl	51943
Lapidar, S.à r.l.	51945	Powercom S.A.	51945
Lir Investments	51941	Property Leasing SA	51945
Liseron S.à r.l.	51940	Real Asset Investment Funds Luxembourg	
Live Your Dreamz Hertges Heinen S.e.n.c.		SA, SICAV-FIS	51944
.....	51938	Roper Luxembourg Finance	51943
LSREF3 Lion Investments S.à r.l.	51938	Roper Luxembourg Finance	51945
Luxembourg Contact Centers S.à r.l.	51944	TNI Luxco 2 S.A.	51979
Luxembourg Investment Company 26		"Tsemf IV (Brazil) S.à r.l."	51939
S.à.r.l.	51940		

Live Your Dreamz Hertges Heinen S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-7793 Bissen, 4, rue Jean Engel.

R.C.S. Luxembourg B 179.715.

Les statuts coordonnés au 13 février 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015040504/9.

(150045769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

LSREF3 Lion Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 188.681.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015040507/10.

(150045740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Nyuko A.s.b.l, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2981 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 2.165.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015040575/10.

(150046113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

NEXON Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.728.

Les statuts coordonnés au 8 janvier 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015040571/11.

(150045928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Bulkinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 78.906.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue extraordinairement le 24 novembre 2014 a accepté la démission du commissaire aux comptes, à savoir la société, Fiduciaire Belval S.à r.l. et a nommé avec effet immédiat comme nouveau commissaire aux comptes, la société Luxfiducia S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B71529, avec adresse professionnelle au 20, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015040856/14.

(150046979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

MAS ASSETS s.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-8035 Strassen, 3, Cité Pescher.

R.C.S. Luxembourg B 159.580.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041138/9.

(150046572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

"Tsemf IV (Brazil) S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.820.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 188.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015040720/10.

(150045752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Cavendish CEE Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 192.958.

En date du 3 mars 2015, l'associé unique de la Société a pris acte des décisions suivantes:

- Démission de M. Franciscus Weiman de son poste de gérant de catégorie B avec effet au 26 février 2015;
- Election de M. Robert Jan Schol, né le 1^{er} Août 1959 à Delft, Pays-Bas, et résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant de catégorie B avec effet au 26 février 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2015040870/15.

(150046932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Antarctic B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.548.

Il résulte des résolutions prises par le associé unique de la Société en date du 28 février 2015 que:

- Monsieur Damien Nussbaum ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg démissionne de son poste du Gérant de classe B de la Société avec effet au 28 février 2015;
- Monsieur Peter Diehl ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg démissionne de son poste du Gérant de classe B de la Société avec effet au 28 février 2015;
- Monsieur Johannes Andries van den Berg, né le 28 décembre 1979 à Pijnacker (Pays-Bas) et ayant son adresse professionnelle 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg est nommé de Gérant de classe B de la Société avec effet au 28 février 2015 et ce pour une durée indéterminée;
- Madame Corinne Shim Sophie Muller, née le 15 octobre 1976 à Seoul (Corée du Sud) et ayant son adresse professionnelle 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg est nommé de Gérant de classe B de la Société avec effet au 28 février 2015 et ce pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015040800/20.

(150046976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

PGEF Carryco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 185.611.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015041188/10.

(150047044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Overware S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 85.994.

Le bilan et l'annexes au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015041177/10.

(150047202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Liseron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 194.562.

En date du 03 mars 2015, l'associé unique de la Société, Maze, a cédé l'ensemble des 100 parts sociales de la Société à la société Canepa TMT Global Fund S.C.S., SICAF - SIF un fond d'investissement Luxembourgeois à capital fixe enregistré auprès du RCS sous le numéro B175726 avec adresse au 14, Porte de France, L-4863 Esch-sur-Alzette laquelle est devenue l'associé unique de la Société à compter de cette date.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Capellen, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015041105/14.

(150047177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Luxembourg Investment Company 26 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 193.637.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 16 décembre 2014

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 16 décembre 2014, Intertrust (Luxembourg) S.à r.l. a transféré la totalité de ses parts sociales, soit 12,500 (douze mille cinq cent), détenues dans la Société de la manière suivante:

- 12,500 (douze mille cinq cent) parts sociales d'une valeur de 1,00 euro (un euro) chacune, à la société SQN Capital Management, LLC, une société à responsabilité limitée du Delaware, régie par la loi des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, DE 19904, enregistrée auprès de la commission des opérations boursières des Etats-Unis d'Amérique sous le numéro, CRD 158704.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mars 2015.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Salvatore Rosato

Mandataire

Référence de publication: 2015041114/20.

(150047100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Melf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 59.804,60.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.915.

Suite à une erreur matérielle la dénomination sociale de l'associé de la Société "Marathon European Credit Opportunity Master Fund SPC" est erronée et doit être modifiée comme suit: "Marathon European Credit Opportunity Master Fund SPC-B".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Pour la Société MELF S.à r.l.

Référence de publication: 2015041143/14.

(150046489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Lir Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 142.372.

Extrait du procès-verbal de la résolution de l'associé unique prise le 16 janvier 2015

Il résulte du procès-verbal de la résolution de l'associé unique prise le 16 janvier 2015 que:

- Suite à la démission de Monsieur Gérard Lewis de son poste de gérant de catégorie A, est nommé, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée au poste de gérant de catégorie A, Monsieur Gary McNamara, né le 01/11/1978 à Birmingham au Royaume-Uni et domicilié Ruan Manor, Castleconnell, Co. Limerick, Irlande

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/03/2015.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015041121/16.

(150046782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Luxury Holding of Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 156.650.

Il y a lieu de noter que les adresses des gérants sont désormais les suivantes:

Monsieur Philippe van den Avenne, gérant de classe A

33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur Andrej Grossmann, gérant de classe A

33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur Pieter Jan van der Meer, gérant de classe A

33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;

Monsieur Pankaj Birla, gérant de classe B

Adenauer Allee 12, 61440 Oberursel, Allemagne;

Monsieur Reiner Sachau, gérant de classe B

Guillettstrasse 50, 60325 Frankfurt, Allemagne;

Monsieur Satyajit Anand, gérant de classe B

Prof. Walter Redl Gasse 8, 2340 Mödling, Autriche.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015041115/24.

(150046924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Malintra Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 37.307.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 février 2014, il a été décidé de transférer le siège social de la société du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Veillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle du commissaire aux comptes de la société, AUDIT TRUST S.A., société anonyme, est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 12.03.2015.

Pour: MALINTRA HOLDINGS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015041137/17.

(150047131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Moonlight Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 130.338.

EXTRAIT

M. Nicholas Hood a démissionné de ses fonctions d'administrateur de Moonlight Capital S.A. avec effet au 23 février 2015.

Il en résulte que le conseil d'administration de la société est désormais composé comme suit:

- Mr Pierre Stemper, administrateur/Président;
- Mrs Christelle Rétif, administrateur;
- Mr Naim Gjonaj, administrateur;
- Mr Nikos Stathopoulos, administrateur;
- Mr Stefano Ferraresi, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moonlight Capital S.A.

Référence de publication: 2015041136/18.

(150046814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Next Code Health Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 36.397,90.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 183.646.

Extrait de la cession des parts sociales en date du 9 janvier 2015

1. En vertu d'une convention de cession de parts sociales en date du 9 janvier 2015, la société NEXTCODE HEALTH LLC. établie et ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 New Castle County USA immatriculée au Trade register of Delaware sous le numéro 35-247208 cède à la société WUXI Genomics Inc. établie et ayant son siège social à Uglend House, PO BOX 309, Grand Cayman, KY1-1104, CAYMAN ISLANDS immatriculée au Trade register of Cayman Islands sous le numéro MC-294827, des parts sociales au nombre de TROIS MILLION SIX CENT TRENTE NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX (3.639.790) représentant CENT pour cent (100%) du capital social de la société NEXTCODE HEALTH LUXEMBOURG S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015041165/19.

(150046636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Platinum Distribution Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4407 Belvaux, 3, rue Salvador Allende.
R.C.S. Luxembourg B 141.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041194/9.

(150046511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Roper Luxembourg Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.744.185,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.161.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015041204/10.

(150046751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

MGE Neumunster Siteco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 140.187.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société du 4 Mars 2015:

L'associé unique de la Société décide conformément aux statuts de la Société:

D'accepter la démission de Monsieur John Ralston en qualité de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 4 Mars 2015.

De nommer M. Christophe, Olivier, Yeremian né le 13 Juin 1967 à Paris 16^e Arrondissement, France et domicilié au 5, rue du Général Delestraint, 75016, Paris, en qualité de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 4 Mars 2015.

Référence de publication: 2015041146/14.

(150046667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

NJ Travaux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5404 Bech-Kleinmacher, 1, Sandtegaass.
R.C.S. Luxembourg B 188.396.

EXTRAIT

1) En date du 28 février 2015, la société accepte la cession de parts sociales suivante:

Monsieur Joaquim Manuel LIMA SERODIO MONTEIRO, demeurant à 1, rue de la Gare L-5540 Remich, né le 4 juillet 1976 au Portugal cède et transporte par les présentes, sous les garanties de droit, 50 (cinquante) parts sociales qu'il détient dans la société à responsabilité limitée NJ TRAVAUX SARL, société de droit luxembourgeois constituée en date du 30 juin 2014 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B188396, à Monsieur Pedro Manuel MARINHO RODRIGUES, né à Coimbra (Portugal), le 1^{er} mai 1985, demeurant à 1, Sandtegaass L-5404 Bech-Kleinmacher.

2) Les décisions prises par les associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 28 février 2015 sont les suivantes:

a. Acceptation de la démission de Monsieur Joaquim Manuel LIMA SERODIO MONTEIRO de son poste de gérant administratif;

b. Changement du pouvoir de signature: La société est engagée en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature du gérant administratif.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015041166/21.

(150046670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Performance Industrie Luxembourg SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 81.286.

—
Extrait rectificatif de la réunion du Conseil d'Administration du 11 février 2015 (Extrait initial déposé le 13/02/2015 sous le numéro L150029407)

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 11 février 2015:

Que l'Assemblée a nommé aux fonctions de dépositaire des actions au porteur de la société:

- Etude Alves et Martinot, 66 boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

Le mandataire

Référence de publication: 2015041186/14.

(150046809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Luxembourg Contact Centers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 26.357.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue de manière extraordinaire le 28 janvier 2015 que la société KPMG Luxembourg, société coopérative de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.133, a été nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2014.

A Luxembourg, le 11 mars 2015.

Pour les actionnaires

Le mandataire

Référence de publication: 2015041110/15.

(150046526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

**Real Asset Investment Funds Luxembourg SA, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV
- Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 181.435.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Real Asset Investment Funds Luxembourg SA, SICAV-FIS die am 12. März 2015 in Munsbach stattfand:

1. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Real Asset Investment Funds Luxembourg SA, SICAV-FIS für das am 30. September 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Herr Guy Friedgen, Tölzer Straße 15, D-82031 Grünwald, Verwaltungsratsmitglied und Verwaltungsratsvorsitzender;
- Frau Marie-Anne van den Berg, 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Verwaltungsratsmitglied;
- Herr Marc Kriegsmann, 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Verwaltungsratsmitglied.

2. Die Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, Ernst & Young SA, mit Sitz in 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, RCS Luxembourg B 47771, wieder zum Wirtschaftsprüfer der Real Asset Investment Funds Luxembourg SA, SICAV-FIS bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Real Asset Investment Funds Luxembourg SA, SICAV-FIS für das am 30. September 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 13. März 2015.

Für Real Asset Investment Funds Luxembourg SA, SICAV-FIS

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2015041200/25.

(150047185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Roper Luxembourg Finance, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.744.185,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.161.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mars 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015041205/10.

(150046752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Lapidar, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 119.477.

L'administrateur Monsieur LEPONT Serge démissionne avec effet immédiat de son mandat pour la société LAPIDAR S.à r.l. inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous n° B 119477

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Benoy Kartheiser Management S.à r.l.

Référence de publication: 2015041116/11.

(150046623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Property Leasing SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.
R.C.S. Luxembourg B 7.044.

EXTRAIT

Suivant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège de la société, le 10 mai 2014:

- L'assemblée confirme les mandats de Madame Monique Stephany, de Monsieur Hans-Joachim Famula et de Monsieur Dimitri Girs en tant qu'administrateurs de la société, demeurant à l'adresse professionnelle avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 10 mars 2015.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015041197/16.

(150047105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Powercom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 65.218.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2015 que:

- La démission de Monsieur Patrick MOINET, administrateur, administrateur-délégué et président du conseil d'administration de la Société a été acceptée avec effet au 13 février 2015.

- Madame Katia CAMBON, née à Le Raincy (France), le 24 mai 1972, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 13 février 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015041196/17.

(150046658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Eqestar Capital S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 155.435.

Extrait de la décision de l'administrateur unique de Eqestar Capital S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial en date du 10 mars 2015

En date du 10 mars 2015, l'administrateur unique de Eqestar Capital S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial (la «Société») a pris la résolution suivante:

- Transfert du siège social de la Société au 2, Place de Strasbourg à L-2562 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 mars 2015.

Abhinav Desai.

Référence de publication: 2015040930/14.

(150046824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Arachne B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.549.

Il résulte des résolutions prises par le associé unique de la Société en date du 28 février 2015 que:

- La personne morale, Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B37974 démissionne de son poste du Gérant de la Société avec effet au 28 février 2015;

- La personne morale, Trustmoore Luxembourg S.A., ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B156963 est nommé de Gérant de la Société avec effet au 28 février 2015 et ce pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 13 mars 2015.

Référence de publication: 2015040805/16.

(150047067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Evergreen Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 6, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 172.635.

Auszug aus dem Verwaltungsratsbeschluss im Umlaufverfahren vom 13. Januar 2015

Mit Schreiben vom 26. November 2014 hat Herr François Georges sein Amt als Verwaltungsratsmitglied mit sofortiger Wirkung niedergelegt.

Der Verwaltungsrat nimmt die Mandatsniederlegung von François Georges zur Kenntnis und beschließt gleichzeitig [...] Hans-Joachim Rosteck als neues Verwaltungsratsmitglied zu kooptieren.

Der Verwaltungsrat wird in der nächsten Generalversammlung eine endgültige Entscheidung über die Ernennung von Hans-Joachim Rosteck als neues Verwaltungsratsmitglied herbeiführen.

Mitteilung über die Dauer des Verwaltungsratsmandats

Das Verwaltungsratsmandat von Hans-Joachim Rosteck hat am 19. Februar 2015 begonnen und läuft zunächst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

Mitteilung über den Geschäftssitz

Das mit Verwaltungsratsbeschluss vom 13. Januar 2015 kooptierte Verwaltungsratsmitglied Hans-Joachim Rosteck hat seinen Geschäftssitz in

41, Killeboesch, L-5444 Schengen

Luxemburg, den 12. März 2015.

Für die Richtigkeit namens der Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2015040934/24.

(150046501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Agil-IT Solution, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9780 Wintrange, Maison 35.

R.C.S. Luxembourg B 195.260.

—
STATUTS

L'AN DEUX MIL QUINZE.

LE VINGT-SIX FEVRIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Alain GREGOIRE, informaticien, né le 14 juillet 1979 à Verviers (Belgique), demeurant au 10, rue de Darassai, B-6840 Neufchâteau,

ici représenté par Madame Laetitia PETIT, employée, demeurant professionnellement à Steinfort, spécialement mandaté/e à cet effet par procuration en date du 3 février 2015.

2. Monsieur Christophe GREGOIRE, gérant de société, né le 17 novembre 1981 à Verviers (Belgique), demeurant à Maison 35, L-9780 Wintrange,

ici représenté par Madame Laetitia PETIT, employée, demeurant professionnellement à Steinfort, spécialement mandaté/e à cet effet par procuration en date du 3 février 2015.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «AGIL-IT Solution».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Wintrange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, le commerce de consultance en technologie de l'informatique ainsi que la vente et dépannage de matériel informatique.

Pour réaliser son objet social, la société peut faire toutes opérations généralement quelconques, industrielles, financières, mobilières et immobilières, exécuter tous travaux de construction sous réserve des autorisations spécifiques accordées, généralement quelconques, le tout se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou de nature à en favoriser le développement, par quelque voie que ce soit, en ce compris la constitution de sociétés ou d'entreprise ayant un objet analogue ou connexe au sien et même par la fusion avec telles sociétés.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par titre.

Les copropriétaires, les usufruitiers et nus-propriétaires, les créanciers et débiteurs gagistes devront, pour l'exercice de leurs droits, désigner une seule personne comme étant propriétaire du titre à l'égard de la société faute de quoi l'exercice des droits y afférant sera suspendu.

Les droits et obligations attachés à un titre le suivent en quelque main qu'il passe.

Les héritiers, représentants et créanciers d'un actionnaire ne pourront, sous aucun prétexte, provoquer l'apposition des scellés sur les biens ou valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation; ils seront tenus pour l'exercice de leurs droits de s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux délibérations de l'assemblée générale.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Monsieur Alain GREGOIRE, prénommé	99	EUR 12.375
2. Monsieur Christophe GREGOIRE, prénommé	1	EUR 125
TOTAUX	12.500	EUR 12.500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.100,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique:

Monsieur Alain GREGOIRE, informaticien, né le 14 juillet 1979 à Verviers (Belgique), demeurant au 10, rue de Darassai, B-6840 Neufchâteau, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant unique est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé à Maison 35, L-9780 Wincrange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparant/s, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. PETIT, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/6267. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015040145/125.

(150046233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

AIPP Pooling I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 132.135.

In the year two thousand and fifteen, on the sixteen's day of January,
before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management AB, a company governed by the laws of Sweden, with registered office at Sveavägen 25, Box 3039, SE-103 63, Stockholm, Sweden and registered in the Swedish Companies Registration Office under number 556653-2809 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Claire Prospert, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given by the Shareholder on 8 January 2015.

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of AIPP Pooling I S.A. (the "Company"), a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, acting as the management company of AIPP Folksam Global, a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, governed by the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended (the "Fund"), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg) on September 24, 2007, published in the Mémorial Recueil Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 2466 of October 31, 2007, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-132.135. The Articles have been amended the last time by a deed of the undersigned notary, on March 13, 2013, published in the Mémorial under number 1400 of June 13, 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, declares having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1 To amend the first sentence of Article 4 of the Articles of Incorporation so that it shall read as follows:

"The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg."

2 To transfer the registered office of the Company.

3 Miscellaneous.

The Shareholder requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Shareholder RESOLVES to amend the first sentence of Article 4 of the Articles of Incorporation so that it shall read as follows:

“The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.”

Second resolution

The Shareholder RESOLVES to transfer the registered office of the Company to 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1st January 2015.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (1,200).

The undersigned notary knows English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by the French version; on request of the same persons and in the case of the divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The documents having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us this original deed.

Follows the French translation of the preceding text:

L'an deux mille quinze, le seizième jour de janvier,
par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),
a comparu:

Aberdeen Property Investors Indirect Investment Management AB, une société constituée et organisée sous les lois suédoises, ayant son siège social à Sveavägen 25, Box 3039, SE-103 63, Stockholm, Suède, enregistrée au Registre de Commerce Suédois sous le numéro 556653-2809 (l'“Associé”),

représenté par Maître Claire Prospert, Avocat à la Cour résidant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par l'Associé le 8 janvier 2015.

Ladite procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

L'Associé a demandé au notaire instrumentant d'acter que l'Associé est l'associé unique de AIPP Pooling I S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, agissant comme société de gestion de AIPP Folksam Global, un fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, soumis à la loi du 13 février 2007, telle que modifiée (le “Fonds”), constituée suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 septembre 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial») sous le numéro 2466 du 31 octobre 2007 et inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-132.135. Les Statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mars 2013, publiés au Mémorial sous le numéro 1400 du 13 juin 2013.

L'Associé, représenté tel que précédemment mentionné, reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

1 Modification de la première phrase de l'article 4 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

“Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.”

2 Transfert du siège social de la Société.

3 Divers

L'Associé a demandé au notaire instrumentant soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DÉCIDE de modifier la première phrase de l'article 4 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

“Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.”

Deuxième résolution

L'Associé DÉCIDE de transférer le siège de la Société au 2b, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2015.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Prospert, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 19 janvier 2015. GAC/2015/600. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040152/96.

(150046303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Angelus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 137.971.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Bartłomiej KRASICKI, born in Poznan, Poland on 10th June 1973 and residing at 60, Przelecz, PL-60-115 Poznan, Poland,

here represented by Mr. Liridon ELSHANI, employee, professionally residing at 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 23 October 2014 in Poznan, Poland.

Such proxy after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to state:

- That the Company named "Angelus Investments S.à r.l.", is a private limited liability company governed under the Luxembourg law, registered at the R.C.S. Luxembourg under number B 137.971, with the registered office at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, (hereafter called "the Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated April 02nd, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1180 of May 15th, 2008.

- That the corporate capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, entirely subscribed and fully paid-in;

- That the appearing party is the Sole Shareholder of the Company;

- That the Company's activities have ceased;

- That the Sole Shareholder decides to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company;

- That in that respect, the here represented Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate its declaration (i) that all the liabilities of the Company have been paid and (ii) that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned pursuant to a liquidation report attached to the present deed; furthermore he declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that, as a consequence of the above, all the liabilities of the Company are paid;

- That the remaining net assets have been paid to the Sole Shareholder;

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by Castle Services S.à r.l., having his professional address at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg company and trade register under number B152.622, acting as «Auditor to the Liquidation»;

- That the liquidation of the Company is done and finalised;
- That full discharge is granted to sole manager and to the Auditor to the Liquidation for their respective duties;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
- That JTC (Luxembourg) S.A. is authorized in the name and on behalf of the sole shareholder to file any tax declaration, notice to the trade register and any other documents necessary or useful for the finalisation of the liquidation

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Bartlomiej KRASICKI, né le 10 juin 1973 à Poznan, Pologne et demeurant à 60, Przelecz, PL-60-115 Poznan, Poland,

ici représentée par Monsieur Liridon ELSHANI employé, résidant professionnellement au 74, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 23 octobre 2014 donnée à Poznan en Pologne.

Laquelle procuration après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée «Angelus Investments S.à r.l.» est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137971, établie et ayant son siège social au 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg (ci-après nommée la "Société"), a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-duché de Luxembourg, le 02 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1180 en date du 15 mai 2008.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales ayant chacune une valeur nominal de vingt-cinq euros (25,- EUR), entièrement souscrites et que le montant a été versé par associé unique de la Société;

- Que le comparant es l'Associé Unique de la Société;

- Que l'activité de la Société a cessé;

- Que l'Associé Unique décide de prononcer la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Qu'à cet effet, l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que (i) tout le passif de la Société est réglé et que (ii) le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné suivant rapport de liquidation joint en annexe; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant a été payé à l'Associé Unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par Castle Services S.à r.l., ayant son siège social à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.622, désignée "Commissaire à la Liquidation" par l'Associé Unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique et au Commissaire à la Liquidation de la Société;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans au siège social 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

- JTC (Luxembourg) S.A. est autorisé au nom et de la part de l'associé unique à effectuer le dépôt de toute déclaration fiscale, d'effectuer les notifications nécessaires auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg ainsi que de déposer tout autre document nécessaire afin de finaliser la liquidation;

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2014. LAC/2014/52251. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040125/108.

(150046099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

**CA Metropolitan ATM 1 S.A., Société Anonyme,
(anc. Auriga Investors Luxembourg SPV S.A.).**

Siège social: L-2611 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 193.716.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of February,

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Auriga Investors Luxembourg SPV S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 193.716, (the "Company") incorporated by a notarial deed of Maître Roger ARRENSDORFF, residing in Luxembourg, on 30 December 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), not amended (the "Articles").

The meeting was declared open in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, at 3 pm (Luxembourg time) and presided by Cathie SCALIA, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed as secretary, Emily LE VAILLANT, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Jessica DELHALT, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting formed, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholder(s) represented, the proxy(ies) of the represented shareholder(s) and the number of its/their shares are shown on an attendance list which, signed by the proxy(ies) of the represented shareholder(s), the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy(ies) of the represented shareholder(s), initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

II. It appears from the attendance list, that one hundred percent (100%) of the share capital of the Company is represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To change the name of the Company to "CA Metropolitan ATM 1 S.A." and to amend article 1.2 of the Articles accordingly;

2. To amend article 3 of the Articles regarding the object of the Company which shall now be read as follows:

" Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of credit rights derived from a lease agreement executed by CA METROPOLITAN, S.A., with registered address at Complejo Empresarial IMCE, calle Joaquín Turina 2, Pozuelo de Alarcón, Madrid (Spain), registered with the Companies Register of Madrid, Sheet no. M-11.902 and Banco Mare Nostrum, S.A. In this respect, the Company will raise funds through (i) the issuance of fixed rate notes in an aggregate amount of 11,200,000 EUR and (ii) the borrowing of 9,000,000 EUR from Bankinter (the "Bank").

3.2 Generally the Company has the power to take any action necessary or useful to realize its corporate object as described above. The Company shall obtain the prior consent of all the Shareholders in the following cases:

- 1) For any matter exceeding EUR 10,000;
- 2) For any matter not exceeding EUR 10,000 once an annual threshold of EUR 60,000 is reached.

The limits stated in 1) and 2) above will not apply when using amounts of the initial Expenses Reserve, the payments in accordance with article 19 below (when different to expenses) or except otherwise provided by Luxembourg laws”;

3. To replace article 15.8 of the Articles regarding the extraordinary general meeting of Shareholders;
4. To insert a new article 19 in the Articles regarding the cash flows and to renumber the other articles accordingly; and
5. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions are taken unanimously:

First resolution

The general meeting decides to change the name of the Company to “CA Metropolitan ATM 1 S.A.” and to amend article 1.2 of the Articles accordingly, which shall be read as follows:

“ **1.2.** The company exists under the name of «CA Metropolitan ATM 1 S.A.» (the «Company»).”

Second resolution

The general meeting decides to amend article 3 of the Articles regarding the purposes of the Company which shall now be read as follows:

“ **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of credit rights derived from a lease agreement executed by CA METROPOLITAN, S.A., with registered address at Complejo Empresarial IMCE, calle Joaquín Turina 2, Pozuelo de Alarcón, Madrid (Spain), registered with the Companies Register of Madrid, Sheet no. M-11.902 and Banco Mare Nostrum, S.A. In this respect, the Company will raise funds through (i) the issuance of fixed rate notes in an aggregate amount of 11,200,000 EUR and (ii) the borrowing of 9,000,000 EUR from Bankinter (the “Bank”).

3.2 Generally the Company has the power to take any action necessary or useful to realize its corporate object as described above. The Company shall obtain the prior consent of all the Shareholders in the following cases:

- 1) For any matter exceeding EUR 10,000;
- 2) For any matter not exceeding EUR 10,000 once an annual threshold of EUR 60,000 is reached.

The limits stated in 1) and 2) above will not apply when using amounts of the initial Expenses Reserve, the payments in accordance with article 19 below (when different to expenses) or except otherwise provided by Luxembourg laws”

Third resolution

The general meeting decides to replace article 15.8 of the Articles regarding the extraordinary general meeting of Shareholders as follows:

“ **15.8.** An extraordinary general meeting of Shareholders convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless a hundred percent (100%) of the share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. Resolutions, in order to be adopted, must be adopted at the unanimity of the Shareholders”

Fourth resolution

The general meeting decides to insert a new article 19 in the Articles to be read as follows, and to renumber the other articles accordingly:

“ **Art. 19. Cash flows.** On the settlement date of the fixed rate notes and of the senior loan, all cash of the Company will be applied to:

- First, up to EUR 4,000 shall be allocated to a special reserve to be used for the payment of expenses, fees, taxes, day-to-day expenditures, administrative and running costs of the Company (the “Expenses Reserve”);
- Second, EUR 561.650,65 to fund the initial amount of a VAT reserve;
- Payment of initial purchase price of the credit rights;
- Payment of initial expenses.

All the proceeds generated by the activity of the Company, specifically the ones derived from the credit rights acquired referred in 3.1. above, and the outstanding amount of the Expenses Reserve will be used monthly as follows:

- First, payment of expenses, fees, taxes, day-to-day expenditures, administrative and running costs of the Company;
- Second, to pay pari passu the fixed monthly payments on interests of the fixed rate notes and the interests of the loan granted by the Bank;

- Third, to pay pari passu the fixed monthly payments on principal of the fixed rate notes and the principal of the loan granted by the Bank;
- Fourth, to refund the Expenses Reserve up to a maximum of EUR 4,000.
- Fifth, to the payment of the remaining purchase price of the credit rights;
- Sixth, to refund up to its required level a VAT reserve.”

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred and fifty euros (EUR 950.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed and these minutes were signed by the members of the board and by the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille quinze, le vingt-trois février,

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger Arrensdorff, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Auriga Investors Luxembourg SPV S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B193716 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Luxembourg, le 30 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), et non modifiée depuis sa constitution (les «Statuts»).

La réunion s'est ouverte à 15h (heure de Luxembourg) sous la présidence de Cathie SCALIA, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (le «Président»).

Le Président désigne comme secrétaire Emily LE VAILLANT, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau désigne comme scrutateur Jessica DELHALT, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau étant formé, le Président déclare et requiert du notaire qu'il acte que:

I.- Les actionnaires représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de la réunion et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui. Les procurations des actionnaires représentés, paraphées «ne varietur» par les parties comparantes, resteront également annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que cent pourcents (100%) du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée. Les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et considèrent avoir été valablement convoqués. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification du nom de la Société en «CA Metropolitan ATM 1 S.A.» et modification subséquente de l'article 1.2 des Statuts;

2. Modification de l'article 3 des Statuts relatif à l'objet de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **3.1.** La Société a pour objet l'acquisition de créances (credit rights) découlant d'un contrat de bail signé par CA Metropolitan, S.A. ayant son siège social à Complejo Empresarial IMCE, calle Joaquín Turina 2, Pozuelo de Alarcón, Madrid (Espagne), enregistrée auprès du registre des sociétés de Madrid sous le numéro M-11.902 et Banco Mare Nostrum S.A. A cet effet, la Société se financera par (i) l'émission de titres à intérêt fixe (fixed rate notes) pour un montant de 11,200,000 EUR et (ii) l'emprunt de 9,000,000 EUR à la banque Bankinter (la "Banque").

3.2. De façon générale, la Société a le pouvoir d'accomplir toute action nécessaire ou utile à la réalisation de son objet décrit ci-dessus. La Société doit obtenir l'accord préalable de ses actionnaires dans les cas suivants:

- 1) pour toute transaction d'un montant supérieur à 10,000 EUR;
- 2) pour toute transaction d'un montant inférieur à 10,000 EUR lorsque le seuil annuel de 60,000 EUR est atteint.

Les limites 1) et 2) visées ci-dessous ne sont pas applicables lorsqu'il s'agit d'utiliser ces montants pour payer la Réserve des Charges initiale, les paiements effectués en accord avec l'article 19 ci-dessous (autres que les charges) ou toutes les fois qu'il en est autrement prévu par les lois luxembourgeoises.»

3. De remplacer l'article 15.8 des Statuts concernant l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires;

4. D'insérer un nouvel article 19 dans les Statuts concernant les flux financiers et de renuméroter les articles suivants en conséquence; et

5. Divers.

Après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la Société en «CA Metropolitan ATM 1 S.A.» et de modifier l'article 1.2 des Statuts en conséquence, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **1.2.** La Société adopte la dénomination de «CA Metropolitan ATM 1 S.A.» (la «Société»).»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des Statuts concernant l'objet social de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **3.1.** La Société a pour objet l'acquisition de créances (credit rights) découlant d'un contrat de bail signé par CA Metropolitan, S.A. ayant son siège social à Complejo Empresarial IMCE, calle Joaquín Turina 2, Pozuelo de Alarcón, Madrid (Espagne), enregistrée auprès du registre des sociétés de Madrid sous le numéro M-11.902 et Banco Mare Nostrum S.A. A cet effet, la Société se financera par (i) l'émission de titres à intérêt fixe (fixed rate notes) pour un montant de 11,200,000 EUR et (ii) l'emprunt de 9,000,000 EUR à la banque Bankinter (la "Banque").

3.2. De façon générale, la Société a le pouvoir d'accomplir toute action nécessaire ou utile à la réalisation de son objet décrit ci-dessus. La Société doit obtenir l'accord préalable de ses actionnaires dans les cas suivants:

- 1) pour toute transaction d'un montant supérieur à 10,000 EUR;
- 2) pour toute transaction d'un montant inférieur à 10,000 EUR lorsque le seuil annuel de 60,000 EUR est atteint.

Les limites 1) et 2) visées ci-dessous ne sont pas applicables lorsqu'il s'agit d'utiliser ces montants pour payer la Réserve des Charges initiale, les paiements effectués en accord avec l'article 19 ci-dessous (autres que les charges) ou toutes les fois qu'il en est autrement prévu par les lois luxembourgeoises.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de remplacer l'article 15.8 des Statuts sur l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires, qui sera désormais rédigé comme suit:

« **15.8.** Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si cent pourcents (100%) du capital est présent ou représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Les résolutions, pour être adoptées, doivent être adoptées à l'unanimité des Actionnaires.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un nouvel article 19 dans les Statuts, rédigé comme suit, et de renuméroter en conséquence le reste des articles:

« **Art. 19. Flux financiers.** A la date de transaction des titres à intérêt fixe (fixed rate notes) et du contrat de prêt, les fonds de la Société seront alloués comme suit:

- Premièrement, jusqu'à 4,000 EUR seront alloués à une réserve spéciale utilisée pour le paiement des charges, frais, taxes, dépenses journalières, frais administratifs et de fonctionnement de la Société (la «Réserve des Charges»);
- Deuxièmement, 561,650.65 pour financer le montant initial d'une réserve TVA;
- Ensuite, le paiement du prix initial des créances (credit rights);
- Paiement des charges initiales diverses.

Tous les profits réalisés par l'activité de la Société, en particulier ceux découlant des créances (credit rights) visés à l'article 3.1 ci-dessus et les montants impayés de la Réserve des Charges seront alloués tous les mois comme suit:

- Premièrement, paiement des charges, frais, taxes, dépenses journalières, frais administratifs et de fonctionnement de la Société;

- Deuxièmement pour payer pari passu les montants fixes sur les intérêts des titres à intérêt fixe (fixed rate notes) et les intérêts sur le prêt octroyé par la Banque;
- Troisièmement pour payer pari passu les montants fixes sur le principal des titres à intérêt fixe (fixed rate notes) et le principal du prêt octroyé par la Banque;
- Quatrièmement de refinancer la Réserve des Charges jusqu'à 4,000 EUR;
- Cinquièmement de payer le solde du prix d'acquisition des créances (credit rights);
- Sixièmement, de refinancer autant que nécessaire la réserve TVA.»

Coûts

Le montant des frais, rémunérations ou charges sous quelque forme incombant à la Société en raison des présentes, est estimé approximativement à neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance et le présent procès-verbal est signé par les membres du bureau et par le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: SCALIA, LE VAILLANT, DELHALT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 février 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 6116. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040132/224.

(150046374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

**Patron Winster S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Badby Stoke (Care Homes) Property S.à r.l.).**

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 190.225.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040596/10.

(150046426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

G&G Associates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 296, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 142.602.

EXTRAIT

La gérance communique que l'adresse professionnelle de M. Gioacchino GALIONE, gérant unique et associé unique, a été fixée au no. 296, rue de Neudorf, L-2222 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Pour avis et extrait conforme

Le gérant

Référence de publication: 2015040980/15.

(150046822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

ABTS Immo, Société Anonyme.**Capital social: EUR 350.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 195.258.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-trois février.

Par-devant, Maître Martine SCHAEFFER notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Pieter ABTS, indépendant, né à Leuven (B) le 20 février 1972, demeurant à 98000 Monaco, «Santa Monica», 6bis, boulevard d'Italie,

ici représenté par Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 12 février 2015.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**Art. 1^{er}. Dénomination.** La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et prend la dénomination de «ABTS IMMO» (la «Société»).**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

2.2. Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3. Le Conseil d'Administration de la Société (le "Conseil d'Administration") ou, le cas échéant, l'administrateur unique, est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social à l'étranger, sera prise par le Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique.

2.5. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société pourra acquérir, détenir, louer ou céder tout immeuble pour son compte propre.

3.2. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

3.3. La Société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

3.4. La société pourra notamment employer ses fonds en vue de l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles. La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

3.5. La société pourra également prêter son assistance en matière de gestion et d'organisation, à toutes filiales, de façon rémunérée ou non.

3.6. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie d'émission publique ou privée d'actions, d'obligations, de titres et instruments de toute nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, ainsi qu'à des sociétés affiliées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, hypothéquer, grever des charges ou autrement créer et

accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.7. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.8. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

3.9. La société peut notamment réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

3.10. D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

3.11. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer une activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Pour la durée telle que prévue ci-après, le capital social pourra être porté de son montant actuel à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominal de mille euros (1.000,- EUR).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5^{ème} anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'assemblée générale extraordinaire datée de l'acte constitutif daté du 23 février 2015 à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article

5.2. Les actions peuvent être nominatives ou au porteur.

5.3. Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

5.4. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par e-mail, ou téléfax.

5.5. Par exception au point 5.4., et dans la limite de 50% du capital social, des actions privilégiées sans droit de vote peuvent être octroyées, mais ces dernières offrent en contrepartie, en cas de répartition des bénéfices, un droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant à un au pair comptable de leurs actions (ou de leur valeur nominale - à déterminer). Ces actions sans droit de vote confèrent un droit privilégié au remboursement de l'apport de l'actionnaire.

5.6. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

III. Administration - Surveillance

Art. 6. Administration.

6.1. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé au moins de trois administrateurs, actionnaires ou non. Ils seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et ils seront rééligibles.

6.2. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

6.3. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé, à tout moment, par une décision adoptée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

6.4. En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants peuvent élire, à la majorité des votes, un administrateur pour remplir cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

6.5. Le mandat des administrateurs s'exercera à titre gratuit, sauf décision contraire de l'assemblée générale.

Art. 7. Pouvoirs du conseil d'administration.

7.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

7.2. Le Conseil d'Administration élit un président. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion.

7.3. Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

7.4. L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

7.5. En cas de circonstances exceptionnelles, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant leur identification. Ces moyens de télécommunication devront être géolocalisés dans le même pays que celui où se déroule le conseil d'administration. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

7.6. Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

7.7. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

7.8. Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans un procès-verbal signé par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les administrateurs présents ou représentés.

Art. 8. Délégation de pouvoir. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 9. Représentation de la société envers les tiers. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs au moins et si un administrateur-délégué est nommé, la Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a

été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Surveillance. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

IV. Année sociale - Assemblée générale

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 12. Assemblée générale.

12.1. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

12.2. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

12.3. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

12.4. Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite envoyée à chaque Actionnaire en conformité avec la Loi. L'assemblée sera convoquée à la demande des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points sur l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

12.5. Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation au moins trois (3) jours avant la date de l'assemblée.

12.6. Le formulaire de vote par correspondance reçu par la Société doit contenir les nom et prénom et le domicile de l'actionnaire votant par correspondance; l'indication de la forme nominative, sous laquelle sont détenus les titres et du nombre de ces derniers; son vote pour chacun des points figurant à l'ordre du jour, ainsi que la signature de l'actionnaire.

12.7. Aucune cession ne sera valable et opposable à la Société si elle a été réalisée dans les quinze (15) jours avant la tenue de l'assemblée.

12.8. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire, actionnaire ou non et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

12.9. Les actionnaires sont autorisés à participer à une réunion par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

12.10. Sauf dans les cas déterminés par la Loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des Actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

12.11. Une assemblée générale extraordinaire convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présent ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

12.12. Néanmoins, en cas d'assemblée générale extraordinaire ayant pour ordre du jour le changement de nationalité de la Société, ou l'augmentation des engagements des actionnaires, l'unanimité est toujours requise.

12.13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 13. Réserves.

13.1. Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

13.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

13.2. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

Art. 14. Date et lieu de l'assemblée annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit au siège social ou tout autre lieu indiqué par la convocation, le 3^e vendredi du mois de juin à 10.00 heures, et si le 3^e vendredi du mois de juin est un jour férié, le jour ouvrable suivant.

Art. 15. Dissolution.

15.1. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

15.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

15.3. Le boni de liquidation, après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'eux.

Art. 16. Dispositions légales. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi"), ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2015.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2016.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, le comparant préqualifié déclare souscrire la totalité des actions, comme suit:

Actionnaire:	Actions
Pieter ABTS, précité	1.000 actions
Total:	1.000 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme trois cent cinquante mille Euros (350.000,- EUR) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1.- Il est décidé de nommer trois administrateurs et un commissaire aux comptes.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Pieter ABTS, indépendant, né à Leuven (B) le 20 février 1972, demeurant à 98000 Monaco, «Santa Monica», 6bis, boulevard d'Italie;

- Madame Sophie KIEFFER, employée, née à Arlon le 26 février 1972, résidant au 75 bld Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; et

- Monsieur Bernard FELTEN, avocat, né à Schaerbeek (Belgique), le 18 septembre 1964, demeurant à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois FIDUCIAIRE LATITUDES S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1128 Luxembourg, 28-30, Val Saint André, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.534.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020.

5.- Le siège social est fixé au 75, Boulevard G-D Charlotte, L-1331 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec nous notaire.

Signé: E. Fratter et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 février 2015. 2LAC/2015/4142. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015040140/291.

(150046186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Diorafish, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 193.294.

In the year two thousand and fifteen, on the nineteenth day of February;

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of Diorafish S.C.A. (the "Company"), a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register, incorporated by a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, on 18 December 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 257 of 31 January 2015.

The meeting is presided by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The chairman appoints as secretary Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, and the meeting elects as scrutineer Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, residing professionally in Esch/Alzette.

The chairman requests the notary to act that:

I. The shareholders of the Company (the "Shareholders") present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list.

II. The Shareholders are duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of proxies given under private seal.

III. The above-mentioned proxies, being initialed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, and the attendance list, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. As it appears from the attendance list, the 10,500,001 (ten million five hundred thousand one) shares of the Company with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders state having been duly informed beforehand.

V. The agenda of the meeting is the following (the "Agenda"):

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 45,000 (forty five thousand Euro), subject to payment of a global share premium amounting to EUR 4,455,000 (four million four hundred fifty five thousand Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 105,000.01 (one hundred five thousand Euro and one Cent) to EUR 150,000.01 (one hundred fifty thousand Euro and one Cent) by the issuance of (i) 4,050,000 (four million fifty thousand) class A ordinary shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, and (ii) 450,000 (four hundred fifty thousand) class B ordinary shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, the whole to be fully paid up through contributions in cash;

3. Subscription and payment by (i) Diorasis International S.A. of 90,000 (ninety thousand) B-1 Shares, 90,000 (ninety thousand) B-2 Shares, 90,000 (ninety thousand) B-3 Shares, 90,000 (ninety thousand) B-4 Shares and 90,000 (ninety thousand) B-5 Shares, the whole to be fully paid up by way of a contribution in cash, (ii) Cascade Investment, L.L.C., of 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-1 Shares, 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-2 Shares, 225,000

(two hundred twenty five thousand) A-3 Shares, 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-4 Shares and 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-5 Shares, the whole to be fully paid up by way of a contribution in cash, (iii) Mr. Telis Mistakidis of 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-1 Shares, 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-2 Shares, 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-3 Shares, 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-4 Shares and 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-5 Shares, the whole to be fully paid up by way of a contribution in cash, (iv) Mr. Jefferson De Angelis of 15,000 (fifteen thousand) A-1 Shares, 15,000 (fifteen thousand) A-2 Shares, 15,000 (fifteen thousand) A-3 Shares, 15,000 (fifteen thousand) A-4 Shares and 15,000 (fifteen thousand) A-5 Shares, the whole to be fully paid up by way of a contribution in cash, (v) Mr. Remy Best of 51,000 (fifty one thousand) A-1 Shares, 51,000 (fifty one thousand) A-2 Shares, 51,000 (fifty one thousand) A-3 Shares, 51,000 (fifty one thousand) A-4 Shares and 51,000 (fifty one thousand) A-5 Shares, the whole to be fully paid up by way of a contribution in cash, (vi) Local Resources Ltd. of 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-1 Shares, 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-2 Shares, 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-3 Shares, 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-4 Shares and 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-5 Shares, the whole to be fully paid up by way of a contribution in cash, (vii) Mr. Dimosthenis Kanakis of 60,000 (sixty thousand) A-1 Shares, 60,000 (sixty thousand) A-2 Shares, 60,000 (sixty thousand) A-3 Shares, 60,000 (sixty thousand) A-4 Shares and 60,000 (sixty thousand) A-5 Shares, the whole to be fully paid up by way of a contribution in cash, and (viii) Mr. Georgios Momferratos of 9,000 (nine thousand) A-1 Shares, 9,000 (nine thousand) A-2 Shares, 9,000 (nine thousand) A-3 Shares, 9,000 (nine thousand) A-4 Shares and 9,000 (nine thousand) A-5 Shares, the whole to be fully paid up by way of a contribution in cash.

4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company further to resolutions 2 to 4 above; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Shareholders waive their rights to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 45,000 (forty five thousand Euro), subject to payment of a global share premium amounting to EUR 4,455,000 (four million four hundred fifty five thousand Euro), so as to raise it from its current amount of EUR 105,000.01 (one hundred five thousand Euro and one Cent) to EUR 150,000.01 (one hundred fifty thousand Euro and one Cent) by the issuance of (i) 4,050,000 (four million fifty thousand) class A ordinary shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, and (ii) 450,000 (four hundred fifty thousand) class B ordinary shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, (the shares mentioned under (i) to (ii) above, together the "New Shares"), the whole to be fully paid up through contributions in cash (the "Contributions"), in accordance with Article 26 (1) 4° of the law of 10 August 1915 on Commercial companies, as amended (the "Company Law").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares by the Shareholders through the Contributions as follows:

- Diorasis International S.A., here represented by Mrs Sofia AFONSODA CHAO CONDE, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, subscribing to:

- * 90,000 (ninety thousand) B-1 Shares,
- * 90,000 (ninety thousand) B-2 Shares,
- * 90,000 (ninety thousand) B-3 Shares,
- * 90,000 (ninety thousand) B-4 Shares and
- * 90,000 (ninety thousand) B-5 Shares,

subject to an aggregate share premium of EUR 445,500 (four hundred forty five thousand five hundred Euro), the whole to be subscribed through a contribution in cash in an amount of EUR 450,000 (four hundred fifty thousand Euro) (together the "New B Shares") ("Contribution 1");

- Cascade Investment, L.L.C., here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, subscribing to:

- * 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-1 Shares,
- * 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-2 Shares,
- * 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-3 Shares,

* 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-4 Shares and

* 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-5 Shares,

subject to an aggregate share premium of EUR 1,113,750 (one million one hundred thirteen thousand seven hundred fifty Euro), the whole to be subscribed through a contribution in cash in an amount of EUR 1,125,000 (one million one hundred twenty five thousand Euro) (together the “Cascade A Shares”) (“Contribution 2”);

- Mr. Telis Mistakidis, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, subscribing to:

* 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-1 Shares,

* 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-2 Shares,

* 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-3 Shares,

* 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-4 Shares and

* 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-5 Shares,

subject to an aggregate share premium of EUR 1,113,750 (one million one hundred thirteen thousand seven hundred fifty Euro), the whole to be subscribed through a contribution in cash in an amount of EUR 1,125,000 (one million one hundred twenty five thousand Euro) (together the “Mistakidis A Shares”) (“Contribution 3”);

- Mr. Jefferson De Angelis, here represented by Mrs Sofia AFONSODA CHAO CONDE, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, subscribing to:

* 15,000 (fifteen thousand) A-1 Shares,

* 15,000 (fifteen thousand) A-2 Shares,

* 15,000 (fifteen thousand) A-3 Shares,

* 15,000 (fifteen thousand) A-4 Shares and

* 15,000 (fifteen thousand) A-5 Shares,

subject to an aggregate share premium of EUR 74,250 (seventy four thousand two hundred fifty Euro), the whole to be subscribed through a contribution in cash in an amount of EUR 75,000 (seventy five thousand Euro) (together the “De Angelis A Shares”) (“Contribution 4”);

- Mr. Remy Best, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, subscribing to:

* 51,000 (fifty one thousand) A-1 Shares,

* 51,000 (fifty one thousand) A-2 Shares,

* 51,000 (fifty one thousand) A-3 Shares,

* 51,000 (fifty one thousand) A-4 Shares and

* 51,000 (fifty one thousand) A-5 Shares,

subject to an aggregate share premium of EUR 252,450 (two hundred fifty two thousand four hundred fifty Euro), the whole to be subscribed through a contribution in cash in an amount of EUR 255,000 (two hundred fifty five thousand Euro) (together the “Best A Shares”) (“Contribution 5”);

- Local Resources Ltd., here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, subscribing to:

* 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-1 Shares,

* 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-2 Shares,

* 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-3 Shares,

* 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-4 Shares and

* 225,000 (two hundred twenty five thousand) A-5 Shares,

subject to an aggregate share premium of EUR 1,113,750 (one million one hundred thirteen thousand seven hundred fifty Euro), the whole to be subscribed through a contribution in cash in an amount of EUR 1,125,000 (one million one hundred twenty five thousand Euro) (together the “Local A Shares”) (“Contribution 6”);

- Mr. Dimosthenis Kanakis, here represented by Mrs Sofia AFONSODA CHAO CONDE, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, subscribing to:

* 60,000 (sixty thousand) A-1 Shares,

* 60,000 (sixty thousand) A-2 Shares,

* 60,000 (sixty thousand) A-3 Shares,

* 60,000 (sixty thousand) A-4 Shares and

* 60,000 (sixty thousand) A-5 Shares,

subject to an aggregate share premium of EUR 297,000 (two hundred ninety seven thousand Euro), the whole to be subscribed through a contribution in cash in an amount of EUR 300,000 (three hundred thousand Euro) (together the “Kanakis A Shares”) (“Contribution 7”);

- Mr. Georgios Momferratos, here represented by Mrs Sofia AFONSODA CHAO CONDE, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, subscribing to:

- * 9,000 (nine thousand) A-1 Shares,
- * 9,000 (nine thousand) A-2 Shares,
- * 9,000 (nine thousand) A-3 Shares,
- * 9,000 (nine thousand) A-4 Shares and
- * 9,000 (nine thousand) A-5 Shares,

subject to an aggregate share premium of EUR 44,550 (forty four thousand five hundred fifty Euro), the whole to be subscribed through a contribution in cash in an amount of EUR 45,000 (forty five thousand Euro) (together the “Momferratos A Shares”) (“Contribution 8”).

Contributors' Intervention - Subscription - Payments

Thereupon intervenes Diorasis International S.A., here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, who declares to subscribe to the New B Shares and to fully pay them up, in accordance with Article 26 (1) 4° of the Company Law, through the Contribution 1;

Thereupon intervenes Cascade Investment, L.L.C., here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, who declares to subscribe to the Cascade A Shares and to fully pay them up, in accordance with Article 26 (1) 4° of the Company Law, through the Contribution 2;

Thereupon intervenes Mr. Telis Mistakidis, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, who declares to subscribe to the Mistakidis A Shares and to fully pay them up, in accordance with Article 26 (1) 4° of the Company Law, through the Contribution 3;

Thereupon intervenes Mr. Jefferson De Angelis, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, who declares to subscribe to the De Angelis A Shares and to fully pay them up, in accordance with Article 26 (1) 4° of the Company Law, through the Contribution 4;

Thereupon intervenes Mr. Remy Best, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, who declares to subscribe to the Best A Shares and to fully pay them up, in accordance with Article 26 (1) 4° of the Company Law, through the Contribution 5;

Thereupon intervenes Local Resources Ltd., here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, who declares to subscribe to the Local A Shares and to fully pay them up, in accordance with Article 26 (1) 4° of the Company Law, through the Contribution 6;

Thereupon intervenes Mr. Dimosthenis Kanakis, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, who declares to subscribe to the Kanakis A Shares and to fully pay them up, in accordance with Article 26 (1) 4° of the Company Law, through the Contribution 7;

Thereupon intervenes Mr. Georgios Momferratos, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, pre-named, who declares to subscribe to the Momferratos A Shares and to fully pay them up, in accordance with Article 26 (1) 4° of the Company Law, through the Contribution 8.

Evidence of the Contributions Existence

Proof of the Contributions has been given to the undersigned notary.

Forth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions:

Diorasis International S.A. is now the holder of 300,000 (three hundred thousand) B-1 Shares, 300,000 (three hundred thousand) B-2 Shares, 300,000 (three hundred thousand) B-3 Shares, 300,000 (three hundred thousand) B-4 Shares and 300,000 (three hundred thousand) B-5 Shares in the Company;

Cascade Investment, L.L.C. is now the holder of 750,000 (seven hundred fifty thousand) A-1 Shares, 750,000 (seven hundred fifty thousand) A-2 Shares, 750,000 (seven hundred fifty thousand) A-3 Shares, 750,000 (seven hundred fifty thousand) A-4 Shares and 750,000 (seven hundred fifty thousand) A-5 Shares in the Company;

Mr. Telis Mistakidis is now the holder of 750,000 (seven hundred fifty thousand) A-1 Shares, 750,000 (seven hundred fifty thousand) A-2 Shares, 750,000 (seven hundred fifty thousand) A-3 Shares, 750,000 (seven hundred fifty thousand) A-4 Shares and 750,000 (seven hundred fifty thousand) A-5 Shares in the Company;

Mr. Jefferson De Angelis is now holder of 50,000 (fifty thousand) A-1 Shares, 50,000 (fifty thousand) A-2 Shares, 50,000 (fifty thousand) A-3 Shares, 50,000 (fifty thousand) A-4 Shares and 50,000 (fifty thousand) A-5 Shares in the Company;

Mr. Remy Best is now holder of 170,000 (one hundred seventy thousand) A-1 Shares, 170,000 (one hundred seventy thousand) A-2 Shares, 170,000 (one hundred seventy thousand) A-3 Shares, 170,000 (one hundred seventy thousand) A-4 Shares and 170,000 (one hundred seventy thousand) A-5 Shares in the Company;

Local Resources Ltd. is now holder of 750,000 (seven hundred fifty thousand) A-1 Shares, 750,000 (seven hundred fifty thousand) A-2 Shares, 750,000 (seven hundred fifty thousand) A-3 Shares, 750,000 (seven hundred fifty thousand) A-4 Shares and 750,000 (seven hundred fifty thousand) A-5 Shares in the Company;

Mr. Dimosthenis Kanakis is now holder of 200,000 (two hundred thousand) A-1 Shares, 200,000 (two hundred thousand) A-2 Shares, 200,000 (two hundred thousand) A-3 Shares, 200,000 (two hundred thousand) A-4 Shares and 200,000 (two hundred thousand) A-5 Shares in the Company; and

Mr. Georgios Momferratos, here represented by [...], prenamed, who declares to subscribe to 30,000 (thirty thousand) A-1 Shares, 30,000 (thirty thousand) A-2 Shares, 30,000 (thirty thousand) A-3 Shares, 30,000 (thirty thousand) A-4 Shares and 30,000 (thirty thousand) A-5 Shares in the Company.

The notary notes that further to the capital increase all the Shareholders are represented, the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contributions described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 5 of the Company's articles of association so that to read as follows, the rest of the article remaining unchanged:

“ 5. Share capital and Shares.

5.1 The share capital of the Company comprises all the issued Shares.

5.2 The share capital of the Company is set at one hundred fifty thousand euros and one cent (EUR 150,000.01) represented as follows:

- One (1) Management Share with a nominal value of one cent (EUR 0.01) (the “Management Share”);
- Thirteen million five hundred thousand (13,500,000) Ordinary Shares of Class A with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class A Shares”), subdivided into the following series:
 - * two million seven hundred thousand (2,700,000) series 1 Class A Shares (the “A-1 Shares”);
 - * two million seven hundred thousand (2,700,000) series 2 Class A Shares (the “A-2 Shares”);
 - * two million seven hundred thousand (2,700,000) series 3 Class A Shares (the “A-3 Shares”);
 - * two million seven hundred thousand (2,700,000) series 4 Class A Shares (the “A-4 Shares”); and
 - * two million seven hundred thousand (2,700,000) series 5 Class A Shares (the “A-5 Shares”); and
- One million fifty thousand (1,500,000) Ordinary Shares of Class B with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the “Class B Shares”), subdivided into the following series:
 - * three hundred thousand (300,000) series 1 Class B Shares (the “B-1 Shares”);
 - * three hundred thousand (300,000) series 2 Class B Shares (the “B-2 Shares”);
 - * three hundred thousand (300,000) series 3 Class B Shares (the “B-3 Shares”);
 - * three hundred thousand (300,000) series 4 Class B Shares (the “B-4 Shares”); and
 - * three hundred thousand (300,000) series 5 Class B Shares (the “B-5 Shares”).”

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder of the appearing persons has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois de février;

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de Diorafish S.C.A. (la «Société»), une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte notarié de Maître Martine SCHAEFFER, daté du 18 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 257 en date du 31 janvier 2015.

La réunion est présidée par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette.

Le président désigne Mrs Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette comme secrétaire, et l'assemblée élit Mrs Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette comme scrutateur.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires de la Société (les «Actionnaires») présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur la liste de présence.

II. Les Actionnaires sont dûment représentés par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

III. Les procurations susmentionnées, après avoir été signées «ne varietur» par les parties comparantes et le notaire instrumentant, et la liste de présence, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

IV. Il apparaît sur la liste de présence que les 10.500.001 (dix millions cinq cent mille et une) actions ayant une valeur nominale de 0.01 EUR (un Centime) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les Actionnaires indiquent avoir été dûment informés par avance.

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant (l'«Ordre du jour»):

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 45.000 EUR (quarante-cinq mille Euros), moyennant paiement d'une prime d'émission globale de 4.455.000 (quatre millions quatre cent cinquante-cinq mille Euros), afin de le porter de son montant nominal de 105.000,01 EUR (cent cinq mille Euros et un Centime) à 150.000,01 EUR (cent cinquante mille Euros et un Centime) par l'émission de (i) 4.050.000 (quatre millions cinquante mille) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un Centime) chacune, et (ii) 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions ordinaires de classe B d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un Centime) chacune, l'intégralité devant être entièrement libérée par apports en numéraire;

3. Souscription et libération par (i) Diorasis International S.A. de 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions B-1, 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions B-2, 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions B-3, 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions B-4 et 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions B-5, l'intégralité devant être entièrement libérée par un apport en numéraire, (ii) Cascade Investment, L.L.C. de 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-1, 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-2, 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-3, 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-4 et 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-5, l'intégralité devant être entièrement libérée par un apport en numéraire, (iii) M. Telis Mistakidis de 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-1, 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-2, 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-3, 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-4 et 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-5, l'intégralité devant être entièrement libérée par un apport en numéraire, (iv) M. Jefferson De Angelis de 15.000 (quinze mille) actions B-1, 15.000 (quinze mille) actions B-2, 15.000 (quinze mille) actions B-3, 15.000 (quinze mille) actions B-4 et 15.000 (quinze mille) actions B-5, l'intégralité devant être entièrement libérée par un apport en numéraire, (v) M. Remy Best de 51.000 (cinquante et un mille) actions B-1, 51.000 (cinquante et un mille) actions B-2, 51.000 (cinquante et un mille) actions B-3, 51.000 (cinquante et un mille) actions B-4 et 51.000 (cinquante et un mille) actions B-5, l'intégralité devant être entièrement libérée par un apport en numéraire, (vi) Local Resources Ltd. de 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-1, 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-2, 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-3, 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-4 et 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-5, l'intégralité devant être entièrement libérée par un apport en numéraire, (vii) M. Dimosthenis Kanakis de 60.000 (soixante mille) actions B-1, 60.000 (soixante mille) actions B-2, 60.000 (soixante mille) actions B-3, 60.000 (soixante mille) actions B-4 et 60.000 (soixante mille) actions B-5, l'intégralité devant être entièrement libérée par un apport en numéraire, et (viii) M. Georgios Momferratos de 9.000 (neuf mille) actions B-1, 9.000 (neuf mille) actions B-2, 9.000 (neuf mille) actions B-3, 9.000 (neuf mille) actions B-4 et 9.000 (neuf mille) actions B-5, l'intégralité devant être entièrement libérée par un apport en numéraire.

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société suivant les résolutions 2 à 4 ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Actionnaires, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que les Actionnaires renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; les Actionnaires reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et acceptent en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 45.000 EUR (quarante-cinq mille Euros), moyennant paiement d'une prime d'émission globale de 4.455.000 (quatre millions quatre cent cinquante-cinq mille Euros),

afin de le porter de son montant nominal de 105.000,01 EUR (cent cinq mille Euros et un Centime) à 150.000,01 EUR (cent cinquante mille Euros et un Centime) par l'émission de (i) 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions ordinaires de classe B d'une valeur nominale de 0.01 EUR (un Centime) chacune, et (ii) 4.050.000 (quatre millions cinquante mille) actions ordinaires de classe A d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un Centime) chacune, (les actions mentionnées sous (i) à (ii) ci-dessus, ensemble les «Nouvelles Actions»), l'intégralité devant être entièrement libérée par apports en numéraire (les «Apports»), en conformité avec l'article 26 (1) 4° de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur Le Sociétés»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Actions par les Actionnaires des Apports comme suit:

- Diorasis International S.A., représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à:

- * 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions B-1,
- * 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions B-2,
- * 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions B-3,
- * 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions B-4 et
- * 90.000 (quatre-vingt-dix mille) actions B-5,

moyennant paiement d'une prime d'émission totale de 445,500 EUR (quatre cent quarante-cinq mille cinq cents Euros), l'intégralité devant être souscrite par un apport en numéraire d'un montant de 450.000 EUR (quatre cent cinquante mille Euros) (ensemble les «Nouvelles Actions B») («Apport 1»);

- Cascade Investment L.L.C., représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à:

- * 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-1,
- * 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-2,
- * 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-3,
- * 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-4 et
- * 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-5,

moyennant paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 1.113.750 EUR (un million cent treize mille sept cent cinquante Euros), l'intégralité devant être souscrite par un apport en numéraire d'un montant de 1.125.000 EUR (un million cent vingt-cinq mille Euros) (les «Actions A de Cascade») («Apport 2»);

- M. Telis Mistakidis, représentée par représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à:

- * 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-1,
- * 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-2,
- * 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-3,
- * 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-4 et
- * 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-5,

moyennant paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 1.113.750 EUR (un million cent treize mille sept cent cinquante Euros), l'intégralité devant être souscrite par un apport en numéraire d'un montant total de 1.125.000 EUR (un million cent vingt-cinq mille Euros) (les «Actions A de Mistakidis») («Apport 3»);

- M. Jefferson De Angelis, représentée par représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à:

- * 15.000 (quinze mille) actions B-1,
- * 15.000 (quinze mille) actions B-2,
- * 15.000 (quinze mille) actions B-3,
- * 15.000 (quinze mille) actions B-4 et
- * 15.000 (quinze mille) actions B-5,

moyennant paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 74.250 EUR (soixante-quatorze mille deux cent cinquante Euros), l'intégralité devant être souscrite par un apport en numéraire d'un montant de 75.000 EUR (soixante-quinze mille Euros) (les «Actions A de De Angelis») («Apport 4»);

- M. Remy Best, représentée par représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à:

- * 51.000 (cinquante et un mille) actions B-1,
- * 51.000 (cinquante et un mille) actions B-2,
- * 51.000 (cinquante et un mille) actions B-3,

* 51.000 (cinquante et un mille) actions B-4 et

* 51.000 (cinquante et un mille) actions B-5,

moyennant paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 252.450 EUR (deux cent cinquante-deux mille quatre cent cinquante Euros), l'intégralité devant être souscrite par un apport en numéraire d'un montant de 255.000 EUR (deux cent cinquante-cinq mille Euros) (les «Actions A de Best») («Apport 5»);

- Local Resources Ltd., représentée par représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à:

* 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-1,

* 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-2,

* 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-3,

* 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-4 et

* 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions B-5,

moyennant paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 1.113.750 EUR (un million cent treize mille sept cent cinquante Euros), l'intégralité devant être souscrite par un apport en numéraire d'un montant de 1.125.000 EUR (un million cent vingt-cinq mille Euros) (les «Actions A de Local») («Apport 6»);

- M. Dimosthenis Kanakis, représentée par représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à:

* 60.000 (soixante mille) actions B-1,

* 60.000 (soixante mille) actions B-2,

* 60.000 (soixante mille) actions B-3,

* 60.000 (soixante mille) actions B-4 et

* 60.000 (soixante mille) actions B-5,

moyennant paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 297.000 EUR (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille Euros), l'intégralité devant être souscrite par un apport en numéraire d'un montant de 300.000 EUR (trois cent mille Euros) (les «Actions A de Kanakis») («Apport 7»);

- M. Georgios Momferratos, représentée par représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, souscrit à:

* 9.000 (neuf mille) actions B-1,

* 9.000 (neuf mille) actions B-2,

* 9.000 (neuf mille) actions B-3,

* 9.000 (neuf mille) actions B-4 et

* 9.000 (neuf mille) actions B-5,

moyennant paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 44.550 EUR (quarante-quatre mille cinq cent cinquante Euros), l'intégralité devant être souscrite par un apport en numéraire d'un montant de 45.000 EUR (quarante-cinq mille Euros) (les «Actions A de Momferratos») («Apport 8»).

Intervention des Apporteurs - Suscriptions - Paiement

Ensuite, intervient Diorasis International S.A., ici représentée par représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, qui déclare souscrire aux Nouvelles Actions B et les payer entièrement, en conformité avec l'Article 26 (1) 4° de la Loi sur les Sociétés, par l'Apport 1;

Ensuite, intervient Cascade Investment, L.L.C., ici représentée par représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, qui déclare souscrire aux Actions A de Cascade et les payer entièrement, en conformité avec l'Article 26 (1) 4° de la Loi sur les Sociétés, par l'Apport 2;

Ensuite, intervient M. Telis Mistakidis, ici représenté par représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, qui déclare souscrire aux Actions A de Mistakidis et les payer entièrement, en conformité avec l'Article 26 (1) 4° de la Loi sur les Sociétés, par l'Apport 3;

Ensuite, intervient M. Jefferson De Angelis, ici représenté par représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, qui déclare souscrire aux Actions A de De Angelis et les payer entièrement, en conformité avec l'Article 26 (1) 4° de la Loi sur les Sociétés, par l'Apport 4;

Ensuite, intervient M. Remy Best, ici représenté par représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, qui déclare souscrire aux Actions A de Best et les payer entièrement, en conformité avec l'Article 26 (1) 4° de la Loi sur les Sociétés, par l'Apport 5;

Ensuite, intervient Local Resources Ltd., ici représentée par représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, qui déclare souscrire Actions A de Local et les payer entièrement, en conformité avec l'Article 26 (1) 4° de la Loi sur les Sociétés, par l'Apport 6;

Ensuite, intervient M. Dimosthenis Kanakis, ici représenté par représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, qui déclare souscrire aux Actions A de Kanakis et les payer entièrement, en conformité avec l'Article 26 (1) 4° de la Loi sur les Sociétés, par l'Apport 7;

Ensuite, intervient M. Georgios Momferratos, ici représenté par représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, précitée, qui déclare souscrire aux Actions A de Momferratos et les payer entièrement, en conformité avec l'Article 26 (1) 4° de la Loi sur les Sociétés, par l'Apport 8.

Preuve de l'existence des Apports

Preuves de l'existence des Apports ont été données au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes:

Diorasis International S.A. est désormais le propriétaire de 300.000 (trois cent mille) actions B-1, 300.000 (trois cent mille) actions B-2, 300.000 (trois cent mille) actions B-3, 300.000 (trois cent mille) actions B-4 et 300.000 (trois cent mille) actions B-5 dans le Société;

Cascade Investment, L.L.C. est désormais le propriétaire de 750.000 (sept cent cinquante mille) actions B-1, 750.000 (sept cent cinquante mille) actions B-2, 750.000 (sept cent cinquante mille) actions B-3, 750.000 (sept cent cinquante mille) actions B-4 et 750.000 (sept cent cinquante mille) actions B-5 dans la Société;

M. Telis Mistakidis est désormais le propriétaire de 750.000 (sept cent cinquante mille) actions B-1, 750.000 (sept cent cinquante mille) actions B-2, 750.000 (sept cent cinquante mille) actions B-3, 750.000 (sept cent cinquante mille) actions B-4 et 750.000 (sept cent cinquante mille) actions B-5 dans la Société;

M. Jefferson De Angelis est désormais le propriétaire de 50.000 (cinquante mille) actions B-1, 50.000 (cinquante mille) actions B-2, 50.000 (cinquante mille) actions B-3, 50.000 (cinquante mille) actions B-4 et 50.000 (cinquante mille) actions B-5 dans la Société;

M. Remy Best est désormais le propriétaire de 170.000 (cent soixante dix mille) actions B-1, 170.000 (cent soixante dix mille) actions B-2, 170.000 (cent soixante dix mille) actions B-3, 170.000 (cent soixante dix mille) actions B-4 et 170.000 (cent soixante dix mille) actions B-5 dans la Société;

Local Resources Ltd. est désormais le propriétaire de 750.000 (sept cent cinquante mille) actions B-1, 750.000 (sept cent cinquante mille) actions B-2, 750.000 (sept cent cinquante mille) actions B-3, 750.000 (sept cent cinquante mille) actions B-4 et 750.000 (sept cent cinquante mille) actions B-5 dans la Société;

M. Dimosthenis Kanakis est désormais le propriétaire de 200.000 (deux cent mille) actions B-1, 200.000 (deux cent mille) actions B-2, 200.000 (deux cent mille) actions B-3, 200.000 (deux cent mille) actions B-4 et 200.000 (deux cent mille) actions B-5 dans la Société; et

M. Georgios Momferratos est désormais le propriétaire de 30.000 (trente mille) actions B-1, 30.000 (trente mille) actions B-2, 30.000 (trente mille) actions B-3, 30.000 (trente mille) actions B-4 et 30.000 (trente mille) actions B-5 dans la Société.

Le notaire établit que, les Actionnaires étant ainsi représentés, la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et les Apports décrits ci-dessus ayant été totalement réalisés, il est décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit, le reste de l'article restant inchangé:

« 5. Capital social et Actions.

5.1 Le capital social de la Société comprend toutes les Actions émises.

5.2 Le capital social de la Société est établi à cent cinquante mille Euros et un centime (EUR 150,000.01 EUR) représenté comme suit:

- Une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) (l'"Action de Commandité");
- Treize millions cinq cent mille (13.500.000) Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les «Actions de Classe A»), sous-divisées en séries comme suit:
 - * deux millions sept cent mille (2.700.000) Actions de Classe A série 1 (les "Actions A-1");
 - * deux millions sept cent mille (2.700.000) Actions de Classe A série 2 (les "Actions A-2");
 - * deux millions sept cent mille (2.700.000) Actions de Classe A série 3 (les "Actions A-3");
 - * deux millions sept cent mille (2.700.000) Actions de Classe A série 4 (les "Actions A-4"); and
 - * deux millions sept cent mille (2.700.000) Actions de Classe A série 5 (les "Actions A-5"); et
- Un million cinq cent mille (1.500.000) Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune (les «Actions de Classe B»), sous-divisées en séries comme suit:
 - * trois cent mille (300,000) Actions de Classe B séries 1 (les "Actions B-1");

- * trois cent mille (300,000) Actions de Classe B séries 2 (les "Actions B-2");
- * trois cent mille (300,000) Actions de Classe B séries 3 (les "Actions B-3");
- * trois cent mille (300,000) Actions de Classe B séries 4 (les "Actions B-4"); et
- * trois cent mille (300,000) Actions de Classe B séries 5 (les "Actions B-5").»

Statement

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, le présent acte a été rédigé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme décrit ci-dessus, dont le nom, prénom, statut civil et lieu de résidence sont connus du notaire, le mandataire des parties comparantes a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 février 2015. Relation: EAC/2015/4629. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015040284/503.

(150046261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Charlie Distributions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 54-56, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 195.273.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den dritten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Danielle KOLBACH, mit dem Amtssitz in Redingen/Attert, (Großherzogtum Luxemburg), handelnd in Vertretung ihres verhinderten Kollegen Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg), welch letzter genannter Depositär der Urkunde bleibt.

IST ERSCHIENEN:

Charlie Investors S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung mit Sitz in 6, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, (H.G.R. Luxemburg Nummer B 190.516)

hier vertreten durch Herrn Max MAYER, Angestellter, berufsansässig in Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer ihm ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht,

welche Vollmacht nach „ne varietur“ Signatur durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Welche erschienene Partei den amtierenden Notar ersucht, die Statuten einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "Charlie Distributions S.à r.l." gegründet, (hiernach die „Gesellschaft“), welche der gegenwärtigen Satzung sowie den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist die weltweit indirekte bzw. direkte Vermarktung sowie der Vertrieb von Lebensmitteln insbesondere im Bereich Süßwaren, sowie alle in diesem Zusammenhang stehenden Produkte und Dienstleistungen, wie z.B. Verpackung sowie weitere Vertriebsunterstützende Dienstleistungen.

Ein weiterer Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Die Gesellschaft kann als Geschäftsführer/Komplementär jeglicher Kommanditgesellschaft luxemburgischen oder ausländischen Rechts handeln.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann Mittel in jeder Form außer über ein öffentliches Zeichnungsangebot aufnehmen. Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Wechsel, Anleihen und Schuldtitel sowie Schuldverschreibungen und/oder Anteilspapiere emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wertpapieren, an ihre Tochtergesellschaften oder an Unternehmen ausleihen, an denen sie unmittelbar oder mittelbar beteiligt ist, auch wenn diese Beteiligung nicht erheblich ist, oder an Gesellschaften, die direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft oder einer zur gleichen Gruppe wie die Gesellschaft gehörenden Konzerngesellschaft sind (nachfolgend die "verbundenen Unternehmen"). Sie kann des Weiteren Garantien gewähren und Sicherheiten zugunsten Dritter stellen, um deren Verpflichtungen oder die Verpflichtungen ihrer verbundenen Unternehmen zu besichern.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus ihr Vermögen ganz oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten dafür schaffen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 4. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 5. Der Hauptgeschäftssitz befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter mit Beratungen in der für Satzungsänderungen vorgesehenen Weise an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Die Adresse des Hauptgeschäftssitzes kann innerhalb der Stadt durch einfachen Beschluss des geschäftsführenden Vorstandsmitglieds oder, wenn es mehrere gibt, durch Entscheidung des Vorstands verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen und Zweigniederlassungen in Luxemburg und im Ausland haben.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR), eingeteilt in zwölf tausend fünf hundert (12.500) Anteile von jeweils einem Euro (1,- EUR).

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

Art. 11. Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 12. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten durch die Unterschrift ihres einzigen Geschäftsführers gebunden und durch die Unterschrift zweier Geschäftsführer falls mehrere Geschäftsführer ernannt sind.

Wenn die Gesellschafterversammlung entscheidet zwei Kategorien von Geschäftsführern zu ernennen (Kategorie A und Kategorie B) wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines A Geschäftsführers und durch eine Unterschrift eines B Geschäftsführers gegenüber Dritten gebunden.

Wenn die Gesellschafterversammlung entscheidet drei Kategorien von Geschäftsführern zu ernennen (Kategorie A, Kategorie B und Kategorie C) wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines A Geschäftsführers und eine Unterschrift eines B Geschäftsführers und eine Unterschrift eines C Geschäftsführers gegenüber Dritten gebunden.

Art. 13. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 14. Der Alleinige Geschäftsführer beziehungsweise der Geschäftsführerrat kann die tägliche Geschäftsführung einem oder mehreren Geschäftsführer(n) oder Bevollmächtigten übertragen sowie die Verantwortlichkeiten und gege-

benenfalls die Vergütung der Geschäftsführer oder Bevollmächtigten, die Dauer der Vertretungsbefugnis und jede andere Bedingung für das Mandat festlegen.

Der Geschäftsführerrat kann unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen. Kann der Vorsitzende nicht anwesend sein, so wird unter den auf der Sitzung anwesenden Geschäftsführern ein Vertreter gewählt.

Der Geschäftsführerrat kann einen Schriftführer ernennen, der nicht Geschäftsführer oder Gesellschafter sein muss.

Die Sitzungen des Geschäftsführerrates werden durch den Vorsitzenden, den Schriftführer oder durch zwei (2) Geschäftsführer einberufen. Der Geschäftsführerrat kann ohne vorherige Einberufung wirksam beschließen, wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

Allen Geschäftsführern wird mindestens achtundvierzig (48) Stunden vor dem vorgesehenen Termin jeder Sitzung des Geschäftsführerrats entweder im Original, per Telex, Telefax oder E-Mail eine schriftliche Anzeige der Sitzung des Geschäftsführerrats gemacht, außer in dringlichen Fällen, in welchem Fall die Art der Dringlichkeit in der Anzeige der Einberufung des Geschäftsführerrats zu erwähnen ist

Die Sitzung kann ohne vorherige Einberufung wirksam durchgeführt werden, wenn alle Mitglieder des Geschäftsführerrates auf der Sitzung anwesend oder vertreten sind und erklären, hinreichend von der Sitzung und ihrer Tagesordnung informiert worden zu sein. Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann ebenfalls schriftlich im Original, per Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail auf die Einberufung verzichten.

Ein Geschäftsführer gleich welcher Kategorie kann von jedem anderen Geschäftsführer gleich welcher Kategorie auf den Sitzungen des Geschäftsführerrates vertreten werden, und ein Geschäftsführer gleich welcher Kategorie kann mehrere Geschäftsführer gleich welcher Kategorie vertreten.

Der Geschäftsführerrat kann nur verhandeln und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder durch Vollmacht vertreten ist und wenn mindestens ein Geschäftsführer jeder Kategorie anwesend ist; jeder Beschluss des Geschäftsführerrats bedarf der einfachen Mehrheit mit der Zustimmung mindestens eines Geschäftsführers jeder Kategorie.

Der Geschäftsführerrat tritt zusammen, sobald es das Interesse der Gesellschaft erfordert oder auf Einberufung eines Geschäftsführers am Ort, der in der Einberufung angegeben ist.

Ein oder mehrere Geschäftsführer können an den Sitzungen des Geschäftsführerrates teilnehmen per Telefonkonferenz oder durch jedes andere Kommunikationsmittel, welches in gleicher Weise zulässt, dass alle an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführer sich gegenseitig verstehen. Eine solche Teilnahme steht der physischen Teilnahme an der Sitzung gleich. Ein auf diese Art getroffener Beschluss kann in einer einzigen Urkunde oder in mehreren getrennten Urkunden gleichen Inhalts, unterzeichnet durch alle Teilnehmer, dokumentiert werden.

Eine schriftlich gefasster, von allen Geschäftsführern genehmigter und unterschriebener Beschluss hat dieselbe Wirkung wie ein auf einer wirksam einberufenen und abgehaltenen Sitzung des Geschäftsführerrats gefasster Beschluss. Ein auf diese Art getroffener Beschluss kann in einer einzigen Urkunde oder in mehreren getrennten Urkunden gleichen Inhalts, unterzeichnet durch alle Teilnehmer, dokumentiert werden.

Der Alleinige Geschäftsführer beziehungsweise der Geschäftsführerrat kann beschließen, Vorauszahlungen auf Dividenden auszuzahlen aufgrund eines Zwischenabschlusses, erstellt durch den Alleinigen Geschäftsführer beziehungsweise den Geschäftsführerrat, aus welchem hervorgeht, dass genügend Mittel für die Auszahlung vorhanden sind, wobei die zu verteilenden Mittel nicht den Betrag der Gewinne nicht übersteigen dürfen, die seit dem Abschluss des letzten Geschäftsjahres verwirklicht wurden, erhöht um die freien Rücklagen und abzüglich der vorgetragenen Verluste und der nach dem Gesetz oder der Satzung in eine Rücklage einzustellenden Beträge.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 16. Beschlüsse sind rechtskräftig wenn sie von mehr als der Hälfte der Anteilseigner akzeptiert wurden.

Beschlüsse welche eine Satzungsänderung betreffen werden durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens fünfundsiebzig Prozent des Kapitals darstellen.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 17. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 18. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 19. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 20. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 21. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften, verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2015.

Einzahlung der Anteile

Die 12.500 Anteile wurden alle von Charlie Investors S.à r.l., vorbenannt gezeichnet.

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr ein tausend dreihundert Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Die eingangs erwähnte Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, tritt zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen, zu der Sie sich als rechtens einberufen bekennt, und nimmt folgende Beschlüsse:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in 54-56, boulevard Napoléon 1^{er}, L -2210 Luxembourg.
- 2) Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer werden ernannt:
 - Herr Sinan SAR, Geschäftsführer, geboren in Luxemburg (Luxemburg), am 05. Juni.1980, geschäftsansässig 54-56, boulevard Napoléon 1^{er}, L -2210 Luxembourg;
 - Frau Valérie FISSON, Geschäftsführerin, geboren in Ave (Belgien), am 11. November 1975 geschäftsansässig 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, und
 - Herr Frank PLETSCHE, Geschäftsführer, geboren in Trier (Deutschland), am 15. Juli 1974, geschäftsansässig 54-56, boulevard Napoléon 1^{er}, L -2210 Luxembourg.
- 3) Die Gesellschaft wird rechtmäßig in allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Deutsch und Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Deutsch abgefasst ist, gefolgt von einer englischen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die Englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienenen Personen, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben dieselben erschienenen Personen mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die Englische Fassung des Vorstehenden Textes:

In the year two thousand and fifteen, on the third day of March.

Before the undersigned notary Danielle KOLBACH, residing in Redange/Attert, (Grand-Duchy of Luxembourg); acting in replacement of her prevented colleague notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), who last named shall remain depositary of the present deed.

APPEARED:

Charlie Investors S.à r.l., a limited company incorporated under the laws of Luxembourg. having its registered office at 6, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, (H.G.R. Luxemburg Nummer B 190.516)

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal and delivered to him

Said power after having been signed "ne varietur" by the empowered and the officiating notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing, represented as above mentioned, has requested the officiating notary to draw up as follows the articles of association of a private limited liability company

Art. 1. Hereby is formed a private limited liability company, which will be governed by these Articles of Association as well as by the relevant legal dispositions.

Art. 2. The name of the company is "Charlie Distributions S.à r.l.", hereafter referred as to the "Company").

Art. 3. The purpose of the Company is the facilitation and distribution, either directly or indirectly, of food stuffs/ sweets as well as any products and services in connection thereto, such as, but not limited to packaging and other commercial support, throughout the world.

The purposes is further of the Company are also all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The Company may act as manager/ general partner of Luxembourg or/ and foreign partnerships.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of a group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies.

The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, movable and immovable operations, which are in direct or indirect relation with its object or which may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), consisting of twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law governing commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the Company's assets and profits.

Art. 9. Shares shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a pre-emption right, which they must use within 30 days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person.

In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to paragraph 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 10. The Company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs or creditors of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the Company.

Art. 12. The Company shall be managed by one (hereinafter the Sole Manager) or several managers (hereinafter the Board of Managers), who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment, with or without cause, by a resolution of shareholders representing more than half of the share capital.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its Sole Manager and by the joint signature of two managers in the case of a plurality of managers.

If the general meeting of shareholders decides to create two categories of managers (Category A Manager and Category B Manager), the Company will only be bound towards third parties by the joint signature of any Category A Manager together with any Category B Manager.

If the general meeting of shareholders decides to create three categories of managers (Category A Manager, Category B Manager and Category C Manager), the Company will only be bound towards third parties by the joint signature of any Category A Manager together with any Category B Manager together with any Category C Manager.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible.

As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or email, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least forty-eight (48) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of a manager of each category, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of a manager of each category.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 16. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital.

However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing seventy five percent of the capital.

In case that the Company consists of only one shareholder, all the powers, which, in accordance to the law or the articles of incorporation, are assigned to the general meeting are exercised by the only shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 17. The business year begins on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 18. Every year on the last day of December, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 19. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the Company.

Art. 20. Out of the net profit, five percent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the associates.

Art. 21. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remuneration.

Art. 22. For all points not regulated by these Articles of Association, reference is made to the provisions of the Law of 10th August, 1915 and its modifying acts, concerning trading companies.

Special disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2015.

Payment of the shares

The 12,500 shares are all subscribed by Charlie Investors S.à r.l., prenamed.

All the shares have been totally paid up so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Expenses

The amount of the expenses, for which the Company is liable as a result of its formation, is approximately fixed at one thousand three hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the whole corporate capital and considering itself as duly convoked, has immediately taken in the present extraordinary general meeting the following resolutions:

1) The registered office is established at 54-56, boulevard Napoléon 1^{er}, L -2210 Luxembourg.

2) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr. Sinan SAR, Manager, born in Luxemburg (Luxembourg), on 05th of June 1980, with professional address at 54-56, boulevard Napoléon 1^{er}, L -2210 Luxembourg;

- Mrs. Valérie FISSON, Manager, born in Aye (Belgium), on the 11th of November 1975, with professional address at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, and

- Mr. Frank PLETSCHE, Manager, born in Trier (Germany), on the 15th of July 1974, with professional address at 54-56, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.

3) The Company will be validly bound in all circumstances by the joint signature two managers.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the German text, the english version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holders of the appearing persons, who are known to the notary by their first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Max MAYER, Danielle KOLBACH.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 05 mars 2015. Relation GAC/2015/1846. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015040222/356.

(150046411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

**TNI Luxco 2 S.A., Société Anonyme,
(anc. Luxembourg Investment Company 32 S.A.).**

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 193.881.

—
In the year two thousand and fifteen on the twenty-sixth day of January,

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed,

is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Luxembourg Investment Company 32 S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 3 December 2014, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since then.

The Meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, as secretary (the Secretary).

The Meeting appoints Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, as scrutineer (the Scrutineer) (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

Proxy from the Sole Shareholder represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities after having been signed *in varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the undersigned notary to record the following:

1 the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

2 the agenda of the Meeting is worded as follows:

(a) Waiver of the convening notices;

(b) Change of the registered name of the Company;

(c) Change of the corporate purpose of the Company;

(d) Resignation the mandate of Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. as sole director of the Company and appointment of Mr. Harald Thul as sole director of the Company; and

(e) Miscellaneous.

3 The Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from Luxembourg Investment Company 32 S.A. to TNI Luxco 2 S.A. and to consequently amend article one of the Articles as follows:

“ **Art. 1. Form, Name.** There exists a Company in the form of a société anonyme, under the name of TNI Luxco 2 S.A.”

Third resolution

The Meeting resolves to change the corporate purpose of the Company and to consequently amend article three of the Articles as follows:

“ **Art. 3. Object.** The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or

in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development."

Fourth resolution

The Meeting resolves to acknowledge the resignation of Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under number B 103.336, having as a permanent representative Mr Johan DEJANS, professionally residing at 6, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, effective as of the date of this Meeting, and to grant it full discharge with immediate effect for the performance of its mandate as director of the Company from the date of its appointment until the date of this Meeting.

The Meeting resolves to appoint, for a term which will expire after the annual General Meeting that will approve the annual accounts of the financial year ending on 31 December 2015, Harald Thul, business unit director, born on 13 March 1972 in Bonn-Beuel (Germany), whose professional address is at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, effective as from the date of this Meeting.

As a result of the above mentioned resignation and appointment, the board of directors of the Company is from now on composed of Mr Harald Thul.

The Meeting resolves to grant power and authority to the sole director to proceed with the relevant filing, registration and publication formalities with the Luxembourg Trade and Companies Register and official gazette (Memorial C Recueil des Sociétés et Associations) in relation to the resignation and appointment referred to above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six du mois de janvier,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'Actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de la société Luxembourg Investment Company 32 S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 3 décembre 2014 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché

de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette (le Président).

Le Président nomme Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur) (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble le Bureau).

La procuration donnée par l'Actionnaire Unique représenté à la présente Assemblée après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera attachée au présent acte afin d'être soumise avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant été dûment constitué, le Président a déclaré et requis le notaire soussigné d'acter ce qu'il suit:

1. L'Associé Unique détient 100% du capital social de la Société,
2. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - (a) Renonciation aux formalités de convocation;
 - (b) Changement de la dénomination sociale de la Société;
 - (c) Changement de l'objet social de la Société;
 - (d) Démission d'Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l. en sa qualité d'administrateur unique de la Société et nomination de Mr. Harald Thul en qualité d'administrateur unique de la Société; et
 - (e) Divers.
3. L'Assemblée, après délibération, a unanimement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social donnant accès au droit de vote de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Actionnaire Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant qu'il a eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de la dénomination sociale de la Société Luxembourg Investment Company 32 S.A en TNI Luxco 2 S.A. et de modifier l'article un des Statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** La Société existe dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination sociale de TNI Luxco 2 S.A.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de l'objet social de la Société et de modifier l'article trois des Statuts comme suit:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître la démission d'Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336, ayant pour représentant permanent M. Johan DEJANS, demeurant professionnellement au 6, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg et le décharge avec effet immédiat de ses pouvoirs d'administrateur de la Société à partir de sa nomination jusqu'à la date de cette Assemblée.

L'Assemblée décide de nommer, pour un mandat se terminant après l'Assemblée Générale annuelle approuvant les comptes annuels de l'année financière finissant le 31 décembre 2015, M. Harald Thul, administrateur de sociétés, né le 13 mars 1972 à Bonn-Beuel (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, à compter de la date de cette Assemblée.

Suite aux démission et nomination mentionnées ci-dessus, le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé de M. Harald Thul.

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité à l'administrateur unique afin qu'il réalise le dépôt, l'enregistrement et les formalités de publication requises auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations en relation avec la démission et la nomination mentionnées ci-dessus.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à l'année et le jour écrits en tête du présent acte.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Rouckert, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 février 2015. Relation: EAC/2015/2605. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015040494/202.

(150045872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Neien Muppentreff a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8805 Rambrouch, 9, Kirrchevad.

R.C.S. Luxembourg F 9.957.

Art. 1^{er}. idem au premier statuts du 28 avril 2014

Art. 2. à changer

L'association a pour objet, l'organisation des fêtes, de manifestations et d'autres activités, dont le but principal est de faire des collectes d'argent et des dons en nature pour les animaux en détresse.

Art. 3. à changer

L'association a son siège social à Rambrouch. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. idem au premier statuts du 28 avril 2014

Art. 5. à changer

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Art. 6. à changer

Peut devenir membre effectif de l'association Neien Muppentreff A.s.b.l. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision.

Art. 7. idem au premier statuts du 28 avril 2014

Art. 8. à changer

Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, n'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de trois mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. article nouveau

Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- En cas d'infraction grave aux présents statuts,

- En cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatées par le conseil d'administration.

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 10. ancien article 9 avec modifications

L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire ou par tout autre moyen qui a le même effet, à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. ancien article 10 avec modifications

Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

Art. 12. ancien article 11 avec modifications

L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de mandat du conseil d'administration est de deux ans. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire et trésorier. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles. Le président ainsi que le secrétaire sont rééligibles tous les deux ans, l'année civile suivante seront éligibles le vice-président ainsi que le caissier qui sont eux aussi rééligibles.

Art. 13. ancien article 12 avec modifications

Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent, il doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande du président. Les membres du conseil d'administration sont convoqués par lettre ou par tout autre moyen qui a le même effet.

Les autres points de l'ancien article 12 ne sont plus valables

Art. 14. sous l'ancien article 12

La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

Art. 15. ancien article 13 avec le complément suivant:

L'assemblée générale fixe périodiquement le montant maximum des cotisations normales.

Le montant maximal de la cotisation est fixé à 50 euros indexé à partir du jour de la signature des présents statuts.

Art. 16. ancien article 14 Article inchangé

Art. 17. ancien article 15 Article inchangé

Art. 18. ancien article 16 Article inchangé

Art. 19. ancien article 17 Article inchangé

Référence de publication: 2015040561/68.

(150046043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Dsl Document Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 221, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 23.173.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Patrice COLAS, employé privé, né à Messancy, (Belgique), le 16 janvier 1968, demeurant au 2B, Rue de la Corne-aux-Bois, B-6750 Musson,

2.- «DSL DATA SERVICE Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 183, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 25613,

représentée par son gérant unique en fonction Monsieur Laurent Loschetter.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «dsl Document Solutions sàrl», avec siège social au 221, Rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 23173 (la «Société»), a été constituée sous la dénomination de «EICHER BUREAU SERVICE SARL» suivant acte notarié en date du 10 juillet 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 261 en 1985. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 17 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 15 du 3 janvier 2015.

- Que le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), représenté par trois mille (3.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, souscrites comme suit:

DSL DATA SERVICE Luxembourg S.à r.l.	2460 parts sociales
Monsieur Patrice COLAS	540 parts sociales
Total:	3000 parts sociales

- Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées de ladite Société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) représenté par trois mille (3.000) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

Deuxième résolution

Les associés confirment le mandat de Monsieur Steve WOHL en tant que gérant unique de la Société, nommé pour une durée indéterminée, ayant le pouvoir de signature individuel suivant:

«La société «dsl Document Solutions sàrl» est valablement engagée par la signature conjointe de son gérant et d'un de ses associés.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de EUR 1.200,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. COLAS, L. LOSCHETTER, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 03 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3353. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015039500/52.

(150044876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2015.